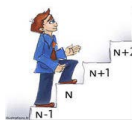
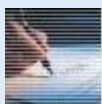




Flash d'information n° 447 du 8 juillet 2022

Statut & Carrière

Résultats des avancements de grades et promotions internes 2022...



Les résultats des avancements de grades et des promotions internes 2022 ainsi que les arrêtés d'avancements d'échelons du second semestre sont en cours d'acheminement.

Les documents ci-dessous sont téléchargeables sur notre site Internet dans l'[Accès Réservé / Circulaires / Résultats des avancements de grades et promotions internes 2022...](#)

- La circulaire d'accompagnement,
- Les modèles des tableaux d'avancements de grades **avec** ou **sans** examen.

ERRATUM...

Une erreur d'écriture s'est glissée dans les arrêtés d'avancements d'échelons.

Au lieu de lire :

*Le cas échéant (si IM de reclassement ci-dessus < à 343) : Madame ou Monsieur..... sera néanmoins rémunéré(e) sur la base du minimum de traitement fixé à l'**indice brut 371 (IB) – indice majoré 343 (IM)** et conservera le bénéfice de ce minimum de traitement, jusqu'au jour où il bénéficiera dans son grade d'un traitement au moins égal.*

Il faut lire :

*Le cas échéant (si IM de reclassement ci-dessus < à 352) : Madame ou Monsieur sera néanmoins rémunéré(e) sur la base du minimum de traitement fixé à l'**indice brut 382 (IB) – indice majoré 352 (IM)** et conservera le bénéfice de ce minimum de traitement, jusqu'au jour où il bénéficiera dans son grade d'un traitement au moins égal.*

Nous vous prions de nous excuser pour cette erreur et vous conseillons de corriger ces indices à la main.

Rémunérations

Revalorisation du point d'indice



[Décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022](#) portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

>> Ce décret augmente la valeur du point d'indice de la fonction publique de **3,5 %** à compter du 1er juillet 2022. La valeur annuelle du traitement afférent à l'indice 100 majoré est ainsi portée à **5 820,04 euros** à compter du 1er juillet 2022.

 Bernadette FEVRIER
02.48.50.82.53
compta@cdg18.fr

Destinataire : [Nom]